



Jérémy Caillé
Secrétaire Général de la CGT Eurengo
Membre du Secrétariat de l'Union Départementale
CGT du Vaucluse



Devant la Cour d'Appel de Nîmes le 7 mars 2024

Rassemblement à partir de 7H45 devant le Tribunal de Nîmes

La répression syndicale décidée au plus niveau de l'État n'est plus à démontrer. Plus de 1000 camarades de la CGT ont été convoqués par leur direction ou sont trainés devant les tribunaux pour leur militantisme à la suite de la période de lutte contre la réforme des retraites.

Chez Eurengo, cela avait commencé bien avant avec un point culminant pendant la période COVID où la CGT Eurengo portait des revendications fortes pour garantir la santé des travailleurs et de leur famille alors que le site de Sorgues avait été déclaré Cluster par l'ARS.

C'est donc bien en sa qualité de premier dirigeant de la CGT Eurengo, que **Jérémy Caillé a été condamné le 2 mars dernier par le tribunal correctionnel d'Avignon**, à une amende de 1000 euros avec sursis pour « *des faits de diffamation envers particulier* » ainsi qu'à 500 euros de dommages et intérêts et 500 euros de frais de procédure pénale concernant des propos contenus dans un tract diffusé pendant cette période COVID.

Cette condamnation est donc hautement politique. Elle vise directement l'organisation syndicale CGT et tout ce qu'elle représente.

À savoir un syndicat puissant de luttes, qui a toujours mené le combat au sein de l'entreprise pour l'emploi, l'amélioration des conditions de travail, les salaires et la pérennité de nos activités au service de la souveraineté nationale. Un combat mené frontalement contre les directions qui n'ont eu de cesse de vouloir s'attaquer aux syndiqués, aux élus et aux représentants de la CGT Eurengo.

Ces dernières années, les luttes menées par la CGT Eurengo ont été puissantes et continues sur nos deux sites de production français et encore aujourd'hui malgré un accord NAO signé au rabais par les deux autres organisations syndicales, des grèves sont lancées pour obtenir :

- Une augmentation générale de 6,1% avec un talon de 120€, avec application sur la grille des salaires Eurengo pour l'ensemble de la population non-cadre
- Mise en place de la prime de samedi à 20%
- Prime d'ancienneté jusqu'à 20 ans et 20%
- Prise en charge de la part mutuelle/prévoyance à 70% par l'employeur
- Plages fixes 9H-11H45 et 14H-16H
- Transformation immédiate de 50%des intérimis par site en CDI Eurengo
- Application de toutes ces mesures au 1^{er} janvier 2024

Face à un pouvoir qui multiplie les actes anti-démocratiques ces derniers mois, nous ne laisserons pas la CGT et ses premiers dirigeants se faire intimider et condamner par l'appareil répressif du pouvoir.

C'est pourquoi la CGT Eurengo continuera à mener des actions, par la grève, contre les répressions syndicales et contre toutes autres formes de discriminations.

Elle appelle à un rassemblement le 7 mars 2024 à partir de 7H45 devant la cour d'appel de Nîmes pour soutenir notre camarade, Jérémy Caillé, injustement condamné en première instance.